

La vie à...
La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Août 2026



Fête DE LA RENTRÉE

**VENDREDI 11 SEPTEMBRE
DÈS 17H**

Rendez-vous au terrain des loisirs!

**KIOSQUE DE LIMONADE
ET QUEUES DE CASTOR
FEUX D'ARTIFICE : 21H30**

QUEUES DE CASTOR
PÂTISSERIES
***** DEPUIS 1978 *****



ANIMATION
DANIEL LUSSIER



ROYAL
PYROTECHNIE

À LA MAIRIE



Louise Arpin
Mairesse
450 779-9104
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734



Richard David Giguère
Conseiller #02
450 771-8882



Frédéric Lussier
Conseiller #03
450 278-2962



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593



Myriam La Frenière
Conseillère #05
450 701-0167



Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale:

Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffier-trésorier adjoint:

Jean-François Roy, poste 1811
gta@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste:

Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Responsable de la voirie:

M. Maxime Nadeau
450 513-2317
M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853
M. Daven Archambault, employé de voirie
579 348-0699

Urbanisme:

Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs:

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal:

772 rue Principale,
La Présentation, QC J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Télec. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

f Municipalité La Présentation

Urgence:

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : **450 513-2317**

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs

450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance

911 ou à partir d'un cellulaire : ***4141**

Hôpital

450 771-3333

Animaux – SPA Drummondville

1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale Acton
et des Maskoutains
(domestique, recyclables et organique)
450 774-2350

Bureau de poste

782, rue Principale
450 796-1293

Presbytère

450 796-3688

MRC des Maskoutains

Administration générale **450 774-3141**

Évaluation foncière **450 774-3141**

Gestion des cours d'eau **450 774-3141**

Transport adapté **450 774-8810**

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay

1920, rue des Cascades

Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J5

Tél. : 450 771-0505 | Téléc. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boulevard Casavant Ouest

Bureau 215

Saint-Hyacinthe, QC J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités
à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés
(JPG ou BMP) par courriel à : secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : **1 300 \$** (ou 130 \$/mois)
1/2 page : **700 \$** (ou 70 \$/mois)
1/4 page : **400 \$** (ou 40 \$/mois)
1/8 page : **250 \$** (ou 25 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : **2 100 \$** (ou 210 \$/mois)
1/2 page : **1 100 \$** (ou 110 \$/mois)
1/4 page : **600 \$** (ou 60 \$/mois)
1/8 page : **350 \$** (ou 35 \$/mois)

Conception et impression du journal: Impressions KLM 450 795-3219

INSPECTRICE EN BÂTIMENTS VACANCES ESTIVALES

Veuillez prendre note que
l'inspectrice en bâtiments,
Madame Sabrina Bayard,
sera en vacances du
24 août au 4 septembre 2026
inclusivement.



LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

Le lundi
7 septembre 2026
en raison de la
Fête du Travail



*Bon
congé!*

VITESSE

Avec le beau temps qui conti-
nue, nous sollicitons votre
collaboration afin de respec-
ter les limites de vitesse dans
nos rues résidentielles ainsi
que dans les rangs.

Essayons, ensemble, d'offrir
un environnement sécuritaire
à nos enfants !



CALENDRIER DU MOIS

SEPTEMBRE 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1 	2 Résidus domestiques	 3 Matières organiques	4	5
6	 Bureau fermé	8	 9 Matières recyclables	 10 Matières organiques	11	 12 Collecte des RDD Saint-Hyacinthe
13	 Séance du Conseil à 19 h 30	15	 16 Résidus domestiques	 17 Matières organiques	18	 19 Collecte des RDD St-Jude - Acton Vale
20	21	22	 23 Matières recyclables	 24 Matières organiques	25	26
27	28	29	 30 GROS REBUTS Résidus domestiques			



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue le lundi 10 août 2026 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère : Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Richard-David Giguère
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ORDRE DU JOUR

2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 147-08-26

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
4. Période de questions
5. Assemblée publique de consultation
 - 5.1 Dérogation mineure pour la propriété au 385 Impasse Deslandes, visant la marge de recul latérale
6. Finances
 - 6.1 Acceptation des comptes
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Administration
 - 9.1 ADMQ – Inscription de la directrice générale au colloque de zone 2026
 - 9.2 Dénonciation de la modification au règlement sur la langue de l'Administration (RLA) – Abolition de l'exemption de 5 000\$ – Appui
10. Sécurité publique
 - 10.1 Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels priorité 3 – Appui
11. Transport routier
 - 11.1 Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Redresse-

ment-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réfection du 5e rang

- 11.2 Dégel du stationnement du Centre Synagri et de la cour du bureau municipal – Approbation du devis – Invitation des soumissionnaires

12. Hygiène du milieu

- 12.1 Travaux de réfection de la ligne de conduite d'alun aux étangs aérés – Mandat
- 12.2 Validation technique et règlement de plans sur la rue Audette – Mandat à Consumaj Experts conseils

13. Urbanisme

- 13.1 CPTAQ – Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 6 606 377, rang Salvail Sud dans le but de construire une résidence unifamiliale isolée
- 13.2 Demande de dérogation mineure visant la marge de recul latérale du bâtiment principal sis au 385, Impasse Deslandes (lot 3 699 057) – Décision suite aux recommandations du CCU

14. Loisirs et culture

- 14.1 Inspection d'équipements sportifs au Centre Synagri – Mandat à Réparations sportives GQC

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement numéro 337-26 concernant la prévention des incendies
- 16.2 Adoption du règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité
- 16.3 Adoption du règlement numéro 339-26 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

17. Divers

18. Période de questions

19. Dépôt de la correspondance

20. Levée de l'assemblée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 148-08-26

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, tel que rédigé.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'avis public du 24 juillet 2026, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- 5.1- Dérogation mineure visant la marge de recul latérale projetée pour la propriété sise au 385 Impasse Deslandes;

6- FINANCES

6.1 ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 149-08-26

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2600069	I	Postes Canada	
		Journal municipal juin 2026	194,38 \$
C2600070	I	Coopérative Régionale d'électricité	
		Coin Rte 137/5e Rang – 2026	14,94 \$
C2600071	R	Académie des Arts du Feu	
		Spectacle de feu - St-Jean 2/2	862,31 \$
C2600072	D	Bertrand Mathieu Ltée	
		Recyclé calibre 0-3/4	1 455,50 \$
C2600073	D	Prés Verts M.B. Ltée	
		Tourbe pour petit quartier	1 846,78 \$
C2600074	I	Postes Canada	
		Journal municipal juillet 2026	223,88 \$
C2600075	I	Télébec	
		Ligne fixe 10-07 au 9-08-2026	98,82 \$
L2600089	D	Services de Cartes Desjardins	
		Relevé visa juin 2026	1 807,69 \$
L2600090	I	Hydro-Québec	
		Bassin eau potable 16-4/21-5	463,94 \$
L2600091	I	Ministre du Revenu du Québec	
		DAS prov juin 2026	18 826,67 \$
L2600092	I	Agence des Douanes et du Revenu	
		DAS fédéral juin 2026	6 645,72 \$
L2600093	I	Retraite Québec	
		RREM Élus - Juin 2026	994,00 \$
L2600094	I	Desjardins Sécurité Financière	
		REER employés - Juin 2026	3 454,92 \$
L2600095	I	Desjardins Sécurité Financière	
		Assur coll - juillet 2026	4 854,21 \$
L2600097	I	Hydro-Québec	
		Éclairage public juin 2026	1 337,23 \$
P2600382	D	Gaudreau Marie-Soleil	
		Mr Freeze pour camp de jour	120,65 \$
P2600383	R	Marchand Josiane	
		Dépenses congrès ADMQ	120,00 \$
P2600384	D	Réal Huot Inc.	
		Matériaux réparation aqueduc	979,71 \$
P2600385	R	Jeux Gonflables P.B. Dion	
		Jeux gonflables pour 23 juin	1 310,72 \$
P2600386	D	Distribution Michel Théorêt Inc.	
		Produits ménagers	1 165,87 \$
P2600387	D	Dupuis Victor	
		Kms livrer canettes	24,60 \$
P2600388	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	
		Réparation glissières sécurité	4 186,86 \$

P2600388	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	
		Réparation glissières sécurité	3 027,75 \$
P2600388	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	
		Réparation glissière sécurité	1 095,14 \$
P2600389	D	La Communauté du Ballon Rond Inc.	
		Activité camp de jour	827,82 \$
P2600390	D	Roux Sans Fin	
		Ménage bureau juin 2026	307,50 \$
P2600391	D	Assoc Qc pour le loisir des personnes Ha	
		Certificat en accompagnement	195,00 \$
P2600392	D	Université McGill / Réserve Naturelle Ga	
		Groupe camp de jour	94,81 \$
P2600393	D	Béton Provincial Ltée	
		7 butées de béton	281,69 \$
P2600394	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	
		Montagne Mont-St-Hilaire	2 425,97 \$
P2600395	D	Déneigement Cyrbault Inc.	
		Top soil - Loisir/Petit quartier	2 361,59 \$
P2600396	D	Signalisation 2020	
		25-26/03 & 9-10/04 signalisation	1 540,67 \$
P2600397	D	Société Zoologique de Granby Inc.	
		Sortie camp de jour 8-07-2026	3 228,50 \$
P2600398	D	Accès Info Enr.	
		Entretien du poste de MSG	2 202,85 \$
P2600399	D	CDTEC Calibration Inc.	
		Étalonnage et certification	390,92 \$
P2600400	R	Centre Services Scolaire St-Hyacinthe	
		Entretien Synagri 07-25/06-26	6 122,06 \$
P2600401	R	Consumaj Inc.	
		Projet de la rue Bouvier	2 012,06 \$
P2600402	D	Deschênes François	
		Remb de fourniture pour ménage	88,98 \$
P2600403	D	Eurofins Environex	
		Analyses d'eau potable	966,83 \$
P2600404	R	Excavation Luc Beauregard Inc.	
		Réparation ponceau Raygo	33 616,65 \$
P2600405	R	Excavation M. Leclerc	
		Décompte 1 Réfect. de ponceaux	107 682,85 \$
P2600406	D	FQM Services, Coopérative de Solidarité	
		Hébergement rôle en ligne 2026	2 136,01 \$
P2600407	D	JLD-Lague	
		Réparation tracteur #08-401	446,92 \$
P2600408	D	LMT Experts Inc	
		Contrôle chantier Ponceaux	681,23 \$
P2600409	D	Location d'Outils Simplex S.E.C.	
		Installation pare-soleils Synagri	737,13 \$
P2600410	R	M.R.C. des Maskoutains	
		Hon Ing - Sentier Poly Rte 137	8 802,10 \$
P2600411	R	Pavages Maska Inc.	
		Retenues sur projets	3 510,69 \$
P2600412	D	R. Bazinet & Fils Ltée	
		Essence véhicules voirie	1 770,72 \$
P2600413	R	Raymond Chabot Grant Thornton sencrl	
		Facture finale audit 2025	14 227,00 \$
P2600414	I	Régie de l'A.I.B.R.	
		Consommation d'eau 2026-06	27 792,27 \$

PROCÈS-VERBAL | Séance ordinaire du 10 août 2026

P2600415	D	Simo Management Inc.	
		Inspection bornes incendies	4 320,21 \$
P2600416	I	Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	
		Contrat juillet pour eaux usées	3 442,35 \$
P2600417	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	
		Funtropolis St-Hubert	919,80 \$
P2600418	D	Compresseurs Morissette	
		Installation du débobineur	1 663,82 \$
P2600419	D	Cusson Ariane	
		Kms Funtropolis	54,60 \$
P2600420	D	Deschênes François	
		Nettoyage Synagri 19-07	2 180,00 \$
P2600421	D	Dupuis Victor	
		Kms Funtropolis	54,60 \$
P2600422	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	
		Réparation glissière sécurité	4 756,87 \$
P2600423	D	Gaudreau Marie-Soleil	
		Mr Freeze pour camp de jour	96,50 \$
P2600424	D	Kemira Water Solutions Canada Inc.	
		Sulfate ferrique, étangs aérés	7 561,70 \$
P2600425	D	Plombexel Inc.	
		Réparation toilette Synagri	172,46 \$
P2600426	I	Réseau Internet Maskoutain	
		Service tél et fax – juillet 2026	267,89 \$
			305 053,91 \$

Salaires versés en juillet 2026 : **136 710,18\$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER

Enviro-Step Technologie Inc.	
Entretiens annuels Hydro-Kinet	3 725,19 \$
Fonds D'information sur Le Territoire	
Avis de mutation juin 2026	42,00 \$
Lussier Aurèle	
Loc. chapit système. son St-Jean	2 000,00 \$
McAsphalt Industries Limited	
Collasse 2 X 20L	252,94 \$
Petite Caisse	
Renflouement au 30-06-2026	320,90 \$
Postes Canada - La Présentation	
Commande de timbres	1 860,88 \$
Bell Mobilité Inc.	
Cellulaires Voirie 2026-07	179,98 \$
Cogeco Connexion Inc.	
Internet 15-07/14-08-2026	275,76 \$
Hydro-Québec	
Synagri 21-6/20-07-2026	2 081,80 \$
Hydro-Québec	
Poste Salvail 22-5/22-7-2026	650,25 \$
Hydro-Québec	
Poste Meuble 22-5/22-7-2026	228,65 \$

Hydro-Québec	
Poste Morin 22-5/22-7-2026	192,04 \$
Hydro-Québec	
Eau potable 22-5/22-7-2026	1 224,53 \$
Hydro-Québec	
Terrain soccer 22-5/22-7-2026	146,40 \$
Hydro-Québec	
Garage 23-5/23-7-2026	618,19 \$
Hydro-Québec	
Eau potable 22-5/22-7-26	41,04 \$
Hydro-Québec	
Bureau municipal 23-6/23-7-2026	839,96 \$
Hydro-Québec	
Lamp. Lépine 28-5/29-7-2026	4,03 \$
Hydro-Québec	
Étangs aérés 28-5/29-7-2026	1 891,70 \$
Hydro-Québec	
Éclairage public juillet 2026	1 381,84 \$
Services de Cartes Desjardins	
Relevé visa juillet 2026	4 692,26 \$
2955-3039 Québec Inc	
Base de chaise de bureau	165,28 \$
Accès Info Enr.	
Nettoyage poste informatique	230,54 \$
Agiska Coopérative	
Outils & fournitures au garage	152,79 \$
Association Directeurs Municipal du Québec	
Munys - licence annuelle	373,67 \$
Buropro Citation	
Copies de juillet 2026	1 090,92 \$
Cabinets Maska Inc. (Les)	
Location mi-juin/mi-juil Loisir	195,46 \$
Camille Lalumiere	
Achats pour le camp de jour	25,51 \$
Catherine Poudrette	
Aliments pour le camp de jour	5,99 \$
Cie de Transport maskoutaine Inc.	
Expo agricole	419,66 \$
Compteurs d'eau du Québec	
Vérif de précision des DT mètre	1 170,16 \$
Cusson Ariane	
Aliments pour camp de jour	54,48 \$
Distribution Michel Theoret Inc.	
Produits ménagers Pavillon	455,47 \$
Eurofins Environex	
Analyses d'eau usée	609,42 \$
Eurofins Environex	
Analyses d'eau potable	384,60 \$

Eurofins Environex	
Analyses d'eau usée	461,28 \$
Expo Agricole de Saint-Hyacinthe	
Sortie camp de jour	810,00 \$
FQM Assurances Inc.	
Modif de police combinée 2026	273,59 \$
FQM Services, Coopérative de Solidarité	
Licence Qidigo	517,39 \$
Funtropolis St-Hubert	
Sortie camp de jour	1 249,95 \$
Impressions KLM	
Journal municipal juillet 2026	1 641,56 \$
JLD-Lague	
Bris d'équipement #08-501	94,88 \$
La Fabrique des joueurs de DBL Ball Coop	
Activité au camp de jour	471,40 \$
Laferté Inc.	
Quincaillerie et fournitures	304,17 \$
Les Gazons Tessier Inc.	
Contrôle de la végétation	1 080,77 \$
Les Productions Méga-Animations Inc	
Animation Dynamo au CDJ	2 000,57 \$
Municipalité Saint-Charles-sur-Richelieu	
Resurfage Ch. Plamondon	19 842,64 \$
Pavages P. Brodeur (1994) Inc.	
Réfection Fougères et Route 137	9 450,95 \$
Pavages P. Brodeur (1994) Inc.	
Resurfage rue Raygo	7 266,42 \$
Pavages P. Brodeur (1994) Inc.	
Resurfage Salvail Sud	55 660,90 \$
Premier Tech Eau et Environnement	
Entr UV Ecoflo	2 897,36 \$
Productions Royal Pyrotechnie Inc.	
Fête de la rentrée 1 de 2	2 299,50 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	
Essence véhicules voirie	1 535,83 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Quote-part 2026 / 3 de 4	7 892,75 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Enlèv. Trsp et valor mat organique	10 552,29 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Enlèv. Trsp et élim résidus domest	14 012,46 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
4 vidanges en saison	917,28 \$
Roux Sans Fin	
Ménage bureau juillet 2026	270,00 \$
Simo Management Inc.	
Mesure de boues 2026	3 622,72 \$

Technologies Bionest Inc.	
Visite entretien UV	817,15 \$
Tetra Tech Qi Inc	
Étude faisabilité jeux d'eau	4 613,38 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	
Cour régionale Q2 2026	3 160,18 \$
	181 701,66 \$

Taxes et droits de mutations	601 216,97 \$
Permis émis	725,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	160,00 \$
Inscriptions camp de jour	8 258,00 \$
Location Pavillon & terrain	225,00 \$
Finances Québec - Programme de soutien	
fête de la rentrée - Chantal Soucy	3 000,00 \$
Finances Québec – Prog. de soutien	
40 ans ligne de balle - Chantal Soucy	500,00 \$
Publicité journal municipal	74,99 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	671,90 \$
Intérêts compte chèques et compte	
avantage - juillet 2026	6 590,40 \$
Fonds d'assurance des	
municipalités du Québec - Intérêt	248,29 \$
Régie int. d'Acton et Maskoutains -	
Remboursement TPS / TVQ - avril 2026	1 914,32 \$
Ministère des Affaires - Subvention	
gymnase & aqueduc Grand Rang	48 857,70 \$
Revenu Québec - Canada allocation essentielle	1 380,89 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec	3 500,00 \$
MTMD - Entretien du réseau routier	10 000,00 \$
MAPAQ - Remboursement taxes municipales	9 928,08 \$
AXSO - Circuit électrique	288,60 \$
Loyer bureau poste - août	300,00 \$
	697 840,14 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juillet 2026 pour un montant total 305 053,91 \$

De ratifier le paiement des salaires versés en juillet 2026 au montant total de 136 710,18 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour août 2026, au montant total de 181 701,66 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juillet 2026 au montant de 697 840,14 \$.

###

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de juillet 2026.

- Il n'y a pas eu de rencontre en juillet.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Le président du CCL, Monsieur Frédéric Lussier, et Monsieur le conseiller Richard-David Giguère informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Suivi du camp de jour;
- Fête de la rentrée : l'organisation est en préparation;
- La Grande marche Pierre Lavoie : la Municipalité n'a malheureusement pas été sélectionnée;
- Terrain de volleyball : une nouvelle demande a été reçue de la ligue Les As de Sable.

9- ADMINISTRATION

9.1 ADMQ – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 150-08-26

Considérant que la zone Montérégie Est de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ), tiendra son colloque annuel à Frelighsburg, le 17 septembre 2026 et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Josiane Marchand au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Frelighsburg, le 17 septembre 2026;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 200 \$;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement encourus selon la réglementation en vigueur.

9.2 DÉNONCIATION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION (RLA) – ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5 000\$ – APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 151-08-26

Considérant que les municipalités de Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

Considérant que l'article 17 du règlement sur la langue de l'Administration prévoyait jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000\$, permettant une certaine souplesse administrative;

Considérant que l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

Considérant que cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats;

Considérant que cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

Considérant que les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences

Considérant que l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

Considérant que cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité;

Considérant que la Municipalité de La Présentation ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence sans compromettre ses autres obligations;

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de La Présentation dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000\$ et moins;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allègement administratif adaptées aux réalités municipales;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;

Que la Municipalité de La Présentation informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnements concrets, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre responsable de la Langue française, la ministre des Affaires municipales, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), La MRC d'Arthabaska et les municipalités de la région pour appui.

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DE L'AFFECTATION DES PREMIERS RÉPONDANTS (PR) POUR LES APPELS PRIORITÉ 3 – APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 152-08-26

Considérant la lettre émise le 31 octobre 2025 par Santé Québec concernant l'affectation des premiers répondants (PR);

Considérant la position de comité clinique provincial ainsi que l'orientation émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Québec qui en découle;

Considérant que cette orientation prévoit qu'aucune affectation de premiers répondants n'est prévue pour les appels de priorité 3 dans la grille provinciale en vigueur;

Considérant que cette décision repose sur une justification clinique liée à l'absence de caractère chrono dépendant de ces appels et sur un objectif de réponse de 30 minutes;

Considérant que les premiers répondants municipaux jouent un rôle essentiel en matière de sécurité publique;

Considérant que les délais d'intervention ambulancière peuvent varier selon les territoires;

Considérant que l'intervention des premiers répondants permet d'assurer une présence rapide et de soutenir la population;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux et à Santé Québec de réviser les orientations actuelles afin de permettre la réintégration de l'affectation des premiers répondants pour les appels de priorité 3;

Que cette réintégration puisse inclure une flexibilité régionale en collaboration avec les autorités médicales compétentes;

Que la Ville interpelle la députée de Saint-Hyacinthe, madame Chantal Soucy, afin qu'elle appuie cette demande auprès des instances gouvernementales;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 5^E RANG RÉSOLUTION NUMÉRO 153-08-26

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ L'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Attendu que le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de La Présentation autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

11.2 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE SYNAGRI ET DE LA COUR DU BUREAU MUNICIPAL – APPROBATION DU DEVIS – INVITATION DES SOUMISSIONNAIRES RÉSOLUTION NUMÉRO 154-08-26

Considérant le devis déposé par la directrice générale relativement aux travaux de déneigement des stationnements situés au 772, rue Principale, soit le bureau municipal, et au 870, rue Principale, soit le Centre Synagri;

Considérant que la Politique de gestion contractuelle en vigueur prévoit les règles applicables aux appels d'offres sur invitation;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de soumissionnaires pour les travaux de déneigement des stationnements situés au 772, rue Principale, soit le bureau municipal, et au 870, rue Principale, soit le Centre Synagri, pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

D'approuver le devis préparé à cette fin ainsi que les dispositions qui seront transmises aux soumissionnaires invités.

12- HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA LIGNE DE CONDUITE D'ALUN AUX ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 155-08-26

Considérant que la conduite d'alun desservant les étangs aérés nécessite des travaux de réfection afin d'assurer le bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une entreprise spécialisée pour procéder à l'installation d'une nouvelle conduite d'alun aux étangs aérés;

Considérant l'offre de services reçue de Plomberie Ploma pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Plomberie Ploma pour procéder aux travaux visant l'installation d'une nouvelle conduite d'alun aux étangs aérés, au montant de 10 657,36 \$, le tout conformément à son offre de services;

12.2 VALIDATION TECHNIQUE ET RÈGLEMENT DE PLANS SUR LA RUE AUDETTE – MANDAT À CONSUMAJ EXPERTS CONSEIL RÉSOLUTION NUMÉRO 156-08-26

Considérant qu'un promoteur a procédé à la création d'une nouvelle rue dans le secteur de la rue Audette;

Considérant que les plans relatifs à ce projet doivent faire l'objet d'une validation technique afin de s'assurer de leur conformité aux exigences municipales et aux normes applicables;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une firme spécialisée pour effectuer cette validation technique et faire les recommandations nécessaires à la Municipalité;

Considérant l'offre de services reçue de Consumaj Experts Conseils pour la validation technique des plans relatifs à la rue Audette;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater Consumaj Experts Conseils afin de procéder à la validation technique des plans relatifs à la nouvelle rue créée par le promoteur dans le secteur de la rue Audette, au montant de 5 250 \$, plus les taxes, le tout conformément à son offre de services;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire et à effectuer toute démarche requise afin de donner plein effet à la présente résolution.

13- URBANISME

13.1 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DU LOT 6 606 377, RANG SALVAIL SUD DANS LE BUT DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 157-08-26

Considérant que la demande d'autorisation vise l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 6 606 377, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un nouvel usage résidentiel, car la Commission a reconnu l'existence d'un droit acquis résidentiel en 2024 (dossier 443832) ;

Considérant qu'il s'agit d'un site de moindre impact vu les droits acquis de nature résidentielle déjà reconnus sur le lot (dossier 443823);

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture ;

Considérant que les nouvelles activités recherchées n'entraîneront pas de nouvelles contraintes ou conséquences en regard des activités agricoles se déroulant sur les lots avoisinants;

Considérant l'avis juridique confirmant la conformité de la demande au règlement de zonage de la Municipalité La Présentation produite par la firme Therrien Couture Jolicoeur, représentant légal de la Municipalité ;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposé à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 6 606 377, soit pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

13.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA MARGE DE REcul LATÉRALE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 385, IMPASSE DESLANDES (LOT 3 699 057) – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 158-08-26

Considérant que l'agrandissement latéral proposée présente une marge de recul latérale de 1,76 mètre alors que la grille de spécification de la zone H-112 prescrit une marge de recul latérale minimale de 2 mètres ;

Considérant la dérogation mineure 104-04-18 accordé à la propriété voisine autorisant l'agrandissement latérale du bâtiment à une distance de 1,5 mètre de la limite de son terrain ;

Considérant le plan projet d'implantation de l'agrandissement de la maison, préparer par Francis Rodier-Lecours, arpenteur-géomètre en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU en date du 3 août 2026;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure en autorisant une marge de recul latérale de 1,5 mètre.

14- LOISIRS ET CULTURE

14.1 INSPECTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À RÉPARATIONS SPORTIVES GQC RÉSOLUTION NUMÉRO 159-08-26

Considérant qu'une fois par année, nous devons faire inspecter nos équipements sportifs au Centre Synagri;

Considérant la soumission de la compagnie Réparations sportives GQC;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Réparation sportives GQC, pour vérifier les structures de paniers électriques, le rideau diviseur, au Centre Synagri, au coût de 1 810 \$, plus les taxes, incluant la location du lift.

D'autoriser le paiement une fois l'inspection faite.

15- AVIS DE MOTION

15.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340-26 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par les présentes donné par Richard-David Giguère, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

16- RÈGLEMENTS

16.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-26 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES RÉSOLUTION NUMÉRO 160-08-26

Attendu que la ville de Saint-Hyacinthe veut modifier son règlement concernant la prévention des incendies;

Attendu que la municipalité de La Présentation est desservie par la ville de Saint-Hyacinthe au niveau du service incendie;

Attendu que lors de la séance tenue le 6 juillet 2026 par le conseil municipal, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement a été déposé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 337-26 concernant la prévention des incendies;

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

16.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 338-26 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 161-08-26

Attendu l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

Attendu les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

Attendu l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu que l'*Entente de partenariat entre ÉEQ et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*, (ci-après : l'Entente de partenariat) signée le 5 décembre 2024, définit les normes et modalités relatives à la collecte et au transport des matières recyclables sur le territoire de la Régie, le traitement de celles-ci étant sous la responsabilité d'ÉEQ;

Attendu le règlement numéro 161 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 164 afin, notamment, de permettre la desserte par conteneur dans certains immeubles multi logements;

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juillet 2026;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

16.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 339-26 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 162-08-26

Attendu l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

Attendu les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

Attendu l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu le règlement numéro 159 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 165 pour y inclure, notamment, la desserte par conteneur dans certains immeubles multilogement;

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juillet 2026;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 339-26 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

17- DIVERS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

19- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 8 juillet 2026

VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Règlement numéro 849-2 modifiant le règlement numéro 849 relatif au plan d'urbanisme en ce qui a trait aux aires prioritaires et de réserves au développement

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU – Résolution 26-07-106 – Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels de priorité 3

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution 143-07-2026 – Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels de priorité 3 – Appui à la Ville de Saint-Pie

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – Résolution 185-07-2026 – Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants pour les appels de priorité 3 – Appui

MAMH – Approuve les parties du règlement 333-26 de la Municipalité de La Présentation constituées des articles 1 à 7 ainsi que les annexes C et D par lequel le conseil décrète une dépense et un emprunt de 1 045 000\$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution 175-08-2026 – Demande d'appui -Sainte-Madeleine – Mandat à la RIAM pour la gestion et la valorisation des balayures de rue

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 163-08-26

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 46.

Louise Arpin

Mairesse

Josiane Marchand

Directrice générale et greffière-trésorière

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Avec l'arrivée de la période estivale et des périodes de sécheresse, nous devons réfléchir à des solutions durables afin d'économiser l'eau potable.

L'eau est une ressource épuisable qu'il faut préserver. Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour **éviter le gaspillage**. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable. Car oui, **il est important de rappeler que cette dernière à un coût et que tous seront gagnants à l'économiser.** Ainsi nous avons tous avantage à modifier certains comportements.

Pensez à utiliser un baril récupérateur d'eau

En récupérant l'eau, vous diminuez la consommation d'eau potable durant la saison estivale et surtout durant la période de canicule. Cette eau peut vous servir pour arroser votre jardin, vos fleurs et autres végétaux en tout temps.

La Municipalité de La Présentation offre un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur de pluie. Voir tous les détails sur notre site internet.

PISTE CYCLABLE

Il est important de se rappeler qu'en tout temps la piste cyclable doit être dégagée et libre d'objets.

Les différents bacs de collectes, les paniers de basket ou autres doivent être placés de façon à ne pas nuire à la circulation sur la piste cyclable.

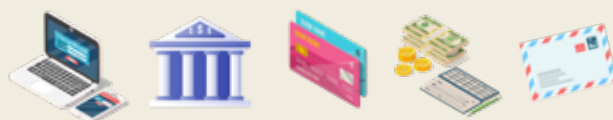
**Merci de votre
collaboration !**



LE 5^E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2026 ÉCHÉANCE : LE 8 SEPTEMBRE 2026

Veuillez prendre note que le 5^e versement du compte de taxes foncières municipales est requis pour le 8 septembre 2026.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :



Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celles-ci pour l'adhésion à ce service. Si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

Vous pouvez également nous faire parvenir votre paiement par la poste, avec les coupons de paiement appropriés. Assurez-vous de nous acheminer votre chèque en respectant les délais de paiement.

Au comptoir du Bureau municipal

Les paiements peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, carte de débit, carte de crédit, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.

UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-23 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES)

CHAPITRE 6 : PYROTECHNIE

86. Pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs (Classe F.1/ 7.2.1.)

L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes :

- 1) À l'exception des capsules pour pistolets jouets, la vente, l'utilisation et l'entreposage des pièces pyrotechniques de la classe F.1/ 7.2.1 prévue à la *Loi sur les explosifs* (LRC 1985, c. E-17) doivent être conformes au paragraphe 2) à 4).
- 2) Les pièces pyrotechniques exposées à des fins de vente ou autres doivent :
 - a) être vendues à des personnes majeures (18 ans et plus), à l'exception des capsules pour pistolets jouets;
 - b) être situées dans un présentoir maintenu fermé lorsqu'il n'est pas utilisé ou un présentoir normalement non accessible aux clients;
 - c) être à l'abri des rayons du soleil et autres sources de chaleur élevée, notamment en ne les exposant pas en vitrine.
- 3) Des affiches conformes à l'article 2.4.2.2. de la division B, partie 2 du CNPI doivent signaler qu'il est interdit de fumer près des présentoirs de pièces pyrotechniques.
- 4) L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe F.1/ 7.2.1 « Pièce pyrotechnique à l'usage des consommateurs » est autorisée aux conditions suivantes :
 - a) l'utilisateur doit être âgé de 18 ans ou plus, à l'exception des capsules pour pistolets jouets;
 - b) l'utilisateur doit avoir l'autorisation du propriétaire du site;
 - c) l'utilisateur doit avoir l'autorisation de l'*autorité compétente* pour leur utilisation sur une structure municipale;
 - d) si un nombre supérieur à cent cinquante pièces pyrotechniques doit être utilisé, l'utilisateur doit au préalable obtenir un permis de l'*autorité compétente* conformément aux exigences du présent règlement;
 - e) le site doit être exempt de tout matériau, débris ou de toute obstruction, de façon à éviter les risques d'incendie;
 - f) la vitesse du vent ne pas être supérieure à 30 km/h;
 - g) le site doit avoir une superficie minimum de 30 m par 30 m et être dégagé à 100 %;
 - h) la zone de lancement doit être à une distance minimum de 15 m des spectateurs, de tout *bâtiment* et de construction ou champ cultivé;
 - i) l'utilisation de pièces pyrotechniques est interdite dans un rayon de 200 m d'une usine, d'un poste de distribution de carburant ou d'un entrepôt où se trouvent des matières dangereuses.

L'utilisation de toutes autres pièces pyrotechniques est interdite sans l'autorisation préalable du Service de sécurité incendie.

TRAVAUX BRUYANTS

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-23 RELATIF AUX NUISANCES)

ARTICLE 16 - BRUIT GÉNÉRAL (G-300)

Il est interdit à toute personne de causer, de provoquer ou de permettre que soit causé, de quelque façon que ce soit, du bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être.

En toutes circonstances et aux fins de l'application du premier alinéa, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble ou d'un logement est responsable du bruit causé dans les lieux qu'il occupe et peut être déclaré coupable d'une infraction au présent article sans qu'il soit nécessaire de démontrer qu'il a aidé, conseillé, encouragé, incité ou participé à la commission de l'infraction.

ARTICLE 17 - TRAVAUX BRUYANTS (G-300)

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment et de façon non limitative :

- 1° scier ou fendre du bois ;
- 2° tondre le gazon ;
- 3° faire de la soudure ;
- 4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.



Août 2026



Ce que vos bacs ne vous diront jamais...

En 2025, **130 tonnes** de matières récupérables de plus qu'en 2024 ont été récupérées, pour un total de **8498 tonnes**.

Ensemble, continuons à détourner encore plus de matières résiduelles de l'enfouissement!

... préparer votre visite à l'écocentre!

Avant votre visite, assurez-vous

- de l'admissibilité des matières à disposer (les résidus liés à des opérations commerciales ne sont pas admissibles)
- d'effectuer un tri de vos résidus
- que votre véhicule respecte les dimensions autorisées pour chacun des sites.



Surtout, soyez courtois et respectueux en tout temps envers le personnel!

Une visite par jour par citoyen avec preuve de résidence obligatoire

... conteneurs ou bacs roulants, matières recyclables, la règle de tri est la même :

contenants, emballages, imprimés, c'est tout.



✓



... le saviez-vous?

Nous offrons un service de sensibilisation!

- Ateliers scolaires
- Activités dans les camps de jour
- Animations de kiosques lors d'événements municipaux
- Conférences offertes en milieu de travail, dans les résidences pour aînés et les lieux municipaux
- Accompagnement d'institutions, de commerces et d'industries en gestion de matières résiduelles



www.riam.quebec
 450 774-2350

Vous aimeriez qu'un sujet concernant la gestion des matières résiduelles soit abordé? Écrivez-nous au riam@riam.quebec.



CHERS MEMBRES DU CLUB FADOQ LA PRÉSENTATION,

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook pour connaître nos activités à venir et demeurer informés des nouveautés du club.

Pensez également à vous abonner à notre infolettre, il est important de donner votre consentement afin de recevoir ces infolettres et recevoir directement les renseignements sur nos événements et activités.

Si besoin, nous pouvons vous aider à vous inscrire en communiquant au 450 796-5771 ou 514 771-5002

Parlez de notre page Facebook à vos proches et aidez-nous à faire grandir notre belle communauté FADOQ.

Votre participation et votre opinion sont importantes pour nous.

Au plaisir de vous voir à nos prochaines activités!

Club FADOQ La Présentation

INVITATION SPÉCIALE COURS DE DANSE EN LIGNE

Bougez à votre rythme, souriez et restez en forme dans une ambiance chaleureuse!

Le club FADOQ La Présentation vous invite à participer à ses **cours de danse en ligne**, accessibles à toutes et à tous, peu importe votre niveau d'expérience.

Du 24 septembre au 3 décembre 2026

Jeudis de 19 h à 20 h

Professeure : Gaétane Boulet - **8\$ / le cours**

Pavillon des loisirs, 888, rue des Loisirs, La Présentation

Style : danse en ligne adaptée à tous les niveaux

Membre FADOQ ou non - Aucun partenaire requis

Apportez seulement votre bonne humeur et l'envie de bouger! Venez profiter d'une ambiance amicale, dynamique et sans jugement.

Inscrivez-vous avant le 1^{er} septembre 2026 !

info@lapresentation.fadoqry.ca - 450 796-5129

BRIDGE, CARTES ET BILLARD

Reprise des activités **les mercredis de 13 h 30 à 16 h 30 du 23 septembre au 16 décembre 2026** inclusivement au Pavillon des Loisirs (888, rue des Loisirs, La Présentation). Collation gratuite

PICKLEBALL

La nouvelle saison de pickleball débute **mercredi 9 septembre 2026, de 18 h à 20 h**, au Centre Synagri (870, rue Principale, La Présentation).

Informations pratiques

Durée de la saison : du 9 septembre au 25 novembre 2026 inclusivement, soit 12 semaines.

Frais d'inscription : 25 \$ payable en argent comptant le 9 septembre 2026.

Avoir obligatoirement son numéro de membre FADOQ La Présentation (M061) ou acheter une carte affinité du club FADOQ La Présentation si vous êtes membre d'un autre club. Cette carte coûte 12\$/année.

Formation spéciale sur la sécurité

Le 9 septembre, de 18 h à 19 h, nous aurons la chance d'accueillir monsieur François Vincent, entraîneur de niveau national certifié par Pickleball Canada. Il abordera certains sujets liés à la sécurité dans ce sport, notamment :

- L'équipement;
- Les règles communes pour minimiser les blessures;
- L'environnement de jeu;
- La culture du jeu;
- Les comportements favorables;
- Les techniques à éviter, etc.

Après cette formation d'une heure, nous pourrons jouer au pickleball jusqu'à 20 heures.

Pour vous inscrire à la session d'automne 2026, veuillez écrire à info@lapresentation.fadoqry.ca ou par téléphone au 450 796-5129.

Nous avons hâte de vous retrouver sur le terrain pour débiter cette nouvelle saison de pickleball FADOQ!

Merci de faire partie de notre belle communauté.



PRÉVENIR LES RISQUES

ALARME INCENDIE NON FONDÉE



Saviez-vous qu'annuellement, les pompiers répondent en moyenne à 252 alarmes d'incendie non fondées?

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.



La majorité des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments résidentiels disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée. De plus, assurez-vous de connaître le fonctionnement de votre système.

Une mauvaise utilisation du système d'alarme est considérée comme une alarme incendie non fondée. Ce déclenchement est passible de frais à la 3^e alarme incendie non fondée dans les 12 derniers mois.

.....

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
450 778.8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



**Ville de
Saint-Hyacinthe**
Technopole agroalimentaire



MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS AUTOMNE - 2026

Activités pour les adultes et les aînés

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET ACTIVITÉS SOCIALES

INFO NUMÉRIQUE

De 13h à 15h à la MFM
Coût: 10\$ par rencontre

- 7 OCTOBRE
- 11 NOVEMBRE

L'inscription est obligatoire pour toutes les activités.

Important :

CARTE DE MEMBRE ET INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES pour toutes les activités et non remboursable



POUR DEVENIR MEMBRE

Vous devez être membre de la MFM et résident de la MRC des Maskoutains pour vous inscrire aux activités.

Coût de 10\$ annuellement.

Inscriptions à partir de
LUNDI 3 AOÛT À 9H

EN LIGNE
www.mfm.qc.ca

Onglet : Activités et services / Adultes et aînés



OU
PAR TÉLÉPHONE
(450) 771-4010
poste 2231

INFORMATIONS :

Joanie Gagnon
(450) 771-4010
poste 2231
responsableadultes@mfm.qc.ca

CONFÉRENCES

Coût : 10\$ par rencontre

- **MERCREDI 23 SEPTEMBRE**
De 13h30 à 15h30 à la MFM
Thème : Le rôle du pharmacien
- **MERCREDI 21 OCTOBRE**
De 13h30 à 15h30 à la MFM
Thème : Nourrir la joie et la résilience
- **MERCREDI 18 NOVEMBRE**
De 13h30 à 15h30
Thème : Mieux bouger au quotidien par la prise de conscience de son corps en mouvement
- **MERCREDI 9 DÉCEMBRE**
De 13h30 à 15h30 à la MFM
Thème : La naloxone, comment sauver une vie

SORTIE RESTO!

Une occasion de socialiser, d'échanger et de rencontrer de nouvelles personnes.

- DÉJEUNER** les jeudis à 9h
- 10 septembre, Casa Grecque
 - 15 octobre, Allô mon coco
- DÎNER** les jeudis à 11h30
- 12 novembre, Normandin
 - 10 décembre, Lussier - repas de Noël
- SOUPER** les samedis à 17h30
- 26 septembre, Scores
 - 24 octobre, Mikes
 - 21 novembre, St-Hubert

Coût : Chacun paie sa facture

CINÉ-DISCUSSION

Sortie au cinéma en groupe suivi d'un temps pour discuter dans l'aire de restauration des Galeries St-Hyacinthe.

- Les mardis vers 12h30
- 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre

Lieu : Cinéma Saint-Hyacinthe
Coût : Chacun paie son billet
Inscription obligatoire !

ATELIER CERVEAU ACTIF

Atelier visant à promouvoir la vitalité intellectuelle par le biais de différents exercices, jeux et activités ludiques.

Les JEUDIS du 24 septembre au 26 novembre
De 13h30 à 15h30 à la MFM
Coût : 85\$
(matériel du participant inclus)

Activités de mise en forme

VIACTIVE

Séances d'activités physiques adaptées aux capacités de chacun.

Les JEUDIS du 10 septembre au 10 décembre

De 9h30 à 10h30

Lieu : Centre Humania
Coût : Contribution volontaire

ÉQUILIBRE ET AGILITÉ

Cours donner par une Kinésiologue qui permet d'améliorer la réactivité corporelle et de prévenir les chutes.

Les LUNDIS du 14 septembre au 14 décembre

* Pas de cours le 28 septembre et 5 octobre
Reprise des cours le 12 octobre
De 13h à 14h

Lieu : Centre Aquatique -salle Bois joli
Coût : 90\$ (12 semaines)



POSTURE ET SOUPLESSE

Animé par un kinésologue

Ce cours tout en douceur augmentera votre amplitude de mouvement tout en corrigeant votre posture.

Les MERCREDIS du 9 septembre au 9 décembre

De 9h30 à 10h30

Lieu : Centre Humania
Coût : 100\$

MOUVEMENT PROACTIF

Séances d'exercices animées par une kinésiologue. Cette activité favorise le cardio, la force, l'équilibre et la souplesse. Un combo énergétique!

Les MARDIS du 8 septembre au 8 décembre

De 9h30 à 10h30

Lieu : Centre Humania
Coût : 100\$

Activités pour les proches aidants

LES ATELIERS: JE METS DANS MON BALUCHON...

À LA MFM DE 10H À 12H

- Du 4 au 25 novembre
Thème La maltraitance : un concept silencieux

SOUTIEN PSYCHOSOCIAL INDIVIDUEL

Vous êtes proche aidant et vous souhaitez être accompagné, contactez :
Lucie Houle
adultes@mfm.qc.ca
Poste 2245

Projet réalisé grâce au soutien financier de :



GROUPE DE SOUTIEN

POUR LES PROCHES AIDANTS

Le groupe de soutien est un espace où des proches aidants viennent échanger dans une bulle de bienveillance. Les dates vous seront communiquées au moment de votre inscription par l'intervenante.

GRATUIT de 13h30 à 15h30 à la MFM

GROUPE DE SOUTIEN

POUR LES POST AIDANTS

Le groupe de soutien est un espace où des post aidants viennent échanger dans une bulle de bienveillance.

GRATUIT de 13h30 à 15h30 à la MFM

DÉJEUNERS ENTRE AIDANTS

les JEUDIS à 9h :

- 17 septembre, Ben & Florentine
- 22 octobre, L'Oeufrier
- 19 novembre, Eggquis
- 17 décembre, Casa Grecque

Coût : Chacun paie sa facture

RENCONTRES D'INFORMATION

Coût : 10\$
Lieu : MFM de 10h à 12h

- 15 septembre - RADAR (présentation des services)
- 6 octobre, Mandat de protection, testament (par Katia Raymond - Notaire)
- 10 novembre, Société Alzheimer (présentation des services)

HALTE-RÉPIT

La Halte-Répît accueille des personnes en perte d'autonomie afin de donner du répit à leur proche aidant. De plus, cette activité offre la possibilité aux participants de socialiser et de se divertir.

Tous les lundis de 13h30 à 16h30
*exception les jours fériés
Lieu : MFM

Projet réalisé grâce au soutien financier de :



www.mfm.qc.ca



@maisondefamilledesmaskoutains



FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE SLOGANS DU PARRAINAGE CIVIQUE DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Merci de remplir un seul formulaire pour chaque catégorie que vous voulez participer.

Notez que nous nous réservons le droit d'utiliser, dans le futur, tous les slogans reçus.

Seuls les gagnants seront contactés. C'est-à-dire; le créateur du slogan, son tuteur* et l'organisme* pour lequel il travaille. * S'il y a lieu, pour autorisation préalable.

Toutes les sections marquées d'un * doivent obligatoirement être remplies

Tous les détails du concours sur parrainagecivique.org

Seuls les citoyens des MRC d'Acton et des Maskoutains, les employés des personnes morales des mêmes régions et les membres du Parrainage civique peuvent participer.

1. À quelle catégorie participez-vous avec ce formulaire? *

Pers. morales ___ ou Citoyens ___ ou Membres ___

2. À quelle municipalité appartient l'adresse du citoyen, de l'organisation ou du membre participant? *

_____ (Par exemple Acton Vale, ou Saint-Hyacinthe)

3. Quel est le nom complet du créateur du slogan? *

4. Quel est l'âge de la personne participante au 22 septembre 2026? *

18 ans ou plus ___ ou moins de 18 ans ___ (prendre note que la carte cadeau sera remise à un tuteur légal)

5. Si vous participez à la catégorie « personnes morales », merci d'indiquer le nom de l'organisation en question. *

Si vous participez à une des 2 autres catégories, merci d'indiquer N/A ou rien du tout.

6. Le(s) numéro(s) de téléphone où vous rejoindre si vous êtes un des 3 gagnants svp? *

7. Écrivez ici votre ou vos suggestion(s) de slogan(s) pour la catégorie choisie. *

8. Par curiosité, connaissiez-vous déjà le Parrainage civique avant ce concours?

Oui, tout-à-fait ___ Non, pas du tout ___ Vaguement ___ Je ne sais pas ___



SURVEILLEZ LA VENUE DE NOTRE SUPER CONCOURS DE SLOGANS!

Participez à faire connaître la
mission du **Parrainage civique** en nous aidant
à créer des phrases accrocheuses!

****Le concours se déroulera du 30 juillet au 30 août.****
Commencez tout de suite à y réfléchir!



**PARRAINAGE
CIVIQUE**

**MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS**



3 PRIX
D'UNE VALEUR DE
75\$ CHACUN!

PUBLICITÉ



**VITALITÉ
CANINE**

Entraîneuse canin
SAMANTA TANGUAY

- (450) 501-8879
- Vitalite.samanta@gmail.com
- Facebook- Vitalité Canine
- Saint-Jude

DE LA CHARPENTE À LA FINITION : VOTRE PROJET CLÉ EN MAIN.

Demandez une soumission sans frais !

RBQ 5864-2018-01

T. 514-699-4747 | C. INFO@DEVCONSTRUCTION.CA



RÉNOVATION RÉSIDENTIEL COMMERCIAL

Charpente de bois
Agrandissement
Revêtement extérieur
Finition intérieure
Portes et fenêtres

2026-2027

Découvrez les membres de votre CA

À la suite de notre assemblée générale annuelle, vous avez pu faire entendre votre voix!



Anne-Marie Saint-Germain
Présidente



Vincent Palardy
Premier vice-président



Jacinthe Martin
Deuxième vice-présidente



Nouvellement élue

Alexandra Caron
Administratrice



Audrey Blouin
Administratrice



Nouvellement élue

Chantal Pelletier
Administratrice



Frédéric Demers
Administrateur



Nouvellement élue

Laurie Breton
Administratrice



Nouvellement élue

Lurette Njeabo
Administratrice



Martin Nichols
Administrateur



Patrick Holenn
Administrateur



Nouvellement élu

Patrick Malo
Administrateur



Pierre-Frédéric Mathieu
Administrateur



Nouvellement élu

Réjean Prince
Administrateur



Ty Diep
Administrateur



Jordan Bernard
Administrateur de la relève

Félicitations et bienvenue aux membres du conseil d'administration qui s'investissent et mettent à profit leurs compétences pour vous représenter et faire entendre vos besoins.

 **Desjardins**
Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe



SAINT-HYACINTHE

TECHNOPOLE



st-hyacinthetechnopole.com



en solide compagnie

pour soutenir les entrepreneurs
de La Présentation.

Profitez d'un **accompagnement**
et d'un **service gratuit**
pour propulser votre **projet d'affaires**
commercial ou industriel.



VOTRE RÊVE, MA MISSION

pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

MICHEL DROUIN
Courtier immobilier résidentiel et commercial

514 296-2085
michel-drouin.com

michel.drouin@remax-quebec.com







Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil

Multi-Prêts
HYPOTHÈQUES

Des hypothèques pour tous les styles.

- » Préautorisation hypothécaire
- » Nouvel achat
- » Renouvellement hypothécaire
- » Regroupement de dettes
- » Projet de rénovations
- » Marge de crédit hypothécaire
- » Financement commercial et multilogements

Julie Forcier
Courtier hypothécaire
450 278-7494
jforcier@multi-prets.ca

1615 allée du Marché,
Saint-Hyacinthe, QC J2S 8E8



Qui d'autre



Joanie RICHARD
Pharmacienne-proprétaire

Livraison gratuite dans la région

Services professionnels sur place :
Vaccination, injection de médicaments, lavage d'oreille, dépistage du streptocoque, santé voyage, traitement de conditions mineures, ajustement de la médication et plus encore!

Prenez RDV sur **clicsante.ca** ou via ce code QR

Accès-pharma chez Walmart

5950 Rue Martineau,
St-Hyacinthe, J2R 2H6
450-796-4006

Clinique Vétérinaire La Présentation



Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie pour petits animaux

Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) JOH 1B0 Tél. : 450 796-1885

De la conception à la livraison !

impressions KLM

450.795.3219
info@impressionsklm.com
impressionsklm.com



125, de la Tendresse
Sainte-Madeleine, QC
JOH 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

Technicienne en hygiène & soins des pieds



Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles

Esthétique Guylaine



ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0
Guylaine Lestage propriétaire

LES ENTREPRISES



B.J.B. inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

**Steve Joyal Cell :
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :
450.771.8600**

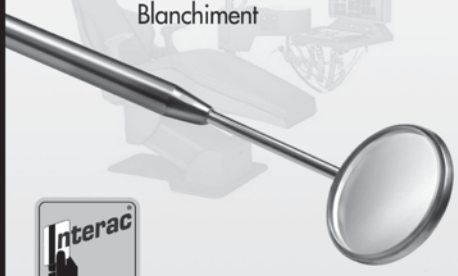
**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE

**Clinique Dentaire
St-Thomas**

SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment

dentaide

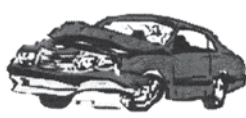


PAIEMENT DIRECT




(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303

Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



**Agro
SOLUTIONS**

Vente de pièces et
équipements neufs ou usagés
450 796-4000

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation



DPA
assurances
DESMAIRIS-PINSONNEAULT-AVARD

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupe-dpa.com

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



Style
Coiffure
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire
stylistecoloriste

450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

EXCAVATION Licence RBQ # 5665-8107-01



Luc
Beauregard Inc.

EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0



CLÔTURES
Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

25 ans d'expérience

Bur.: 450 488-0095

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne - fer ornemental
aluminium - composite - bois - verre - PVC
www.cloturesdistinction.com

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

CARO & COMPAGNIE
— TRAITEUR —

Prêt-à-manger
Chef à domicile
Service traiteur

☎ **450 501-8813**
✉ caroline.gelinas83@hotmail.com
📍 530, Gagnon
La Présentation J0H 1B0



RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Bur.: 450 488-0095

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - fibre de verre - aluminium - composite
www.balconsprecision.com

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste
764, rue Principale, La Présentation
T. 450 796-5054



